

PODCAST FRENCH TO GO

Saison 3 - Episode 129 LIGHT

Quand l'administration s'amuse

Cette semaine, je vais vous parler de quelque chose de difficile... oui, très difficile. Je vais vous parler de l'administration. En général, les gens n'aiment pas beaucoup l'administration. Les gens n'aiment pas passer une heure, ou plus, dans un service administratif... Vous savez : remplir un formulaire - ça veut dire écrire son nom, son adresse, son numéro de téléphone sur une feuille de papier. Ou bien demander un remboursement - ça veut dire qu'on vous donne de l'argent pour quelque chose que vous avez payé. Ou pour faire une demande d'aide sociale, parce que vous avez arrêté de travailler ou parce que vous avez un bébé...

Pourquoi est-ce qu'on n'aime pas ça ? Et bien, pour commencer, on est d'accord. On peut trouver des choses beaucoup plus intéressantes à faire qu'aller dans un service administratif ou de téléphoner à un service administratif. Si vous avez une heure de libre, j'imagine que vous préférez faire une promenade, aller boire un café avec une amie, faire du sport ou du shopping. Pas aller à la mairie ou au consulat.

Pourquoi est-ce qu'on n'aime pas ça ? Parce que, dans l'administration, il y a toujours des papiers. Des documents. Des formulaires. Des certificats. Des attestations - un document qui prouve, qui montre, qui explique votre statut, votre situation. Et en général, il faut toujours deux ou trois formulaires. Pas un seul. Et en général, les formulaires ont des noms bizarres. Le formulaire B18KC39 par exemple. Est-ce qu'on l'appelle comme ça pour lui donner plus d'importance ? Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas l'appeler plus simplement ? Par exemple "Demande d'autorisation d'ajouter une pergola".

Pourquoi est-ce qu'on n'aime pas les papiers ? Parce qu'il faut toujours écrire les mêmes choses. Il faut toujours écrire deux, trois, quatre fois, son prénom, son nom, son adresse, son numéro de téléphone etc. Et puis, un papier, il faut l'envoyer. Il faut l'envoyer par la poste. Il faut le faxer (Ah Ah.... qui a encore un fax aujourd'hui ?). Il faut l'envoyer par email et donc il faut le scanner. Il faut l'apporter au service administratif. Et en général, tout ça prend du temps. Et les services administratifs sont toujours ouverts quand on travaille. Ils ne sont jamais ouverts le soir ou le week-end.

Pourquoi est-ce qu'on n'aime pas faire une demande administrative ? Parce qu'il faut une photo d'identité. Et en général, on n'a pas de photo d'identité. Donc il faut aller en faire. Et bien sûr, il faut une photo spéciale : il ne faut pas sourire, il faut voir les cheveux, il ne faut pas mettre de lunettes, il ne faut pas de barbe. Et c'est un peu stupide. D'abord parce que dans la vraie vie, on ne ressemble jamais à la photo de son passeport. Ça veut dire qu'on est toujours différent en vrai. Et je me souviens aussi que j'ai fait un passeport pour mon fils quand il avait un an, donc avec une photo de bébé. Mais on a utilisé ce passeport pendant des années. Et honnêtement, je ne sais pas comment on peut savoir que le garçon de 4 ans est la même personne que le bébé sur la photo.

Pourquoi est-ce qu'on n'aime pas les formulaires ? Parce qu'il y a des cases. Vous savez, ces petits carrés où on doit écrire une lettre ou un chiffre. Par exemple pour écrire son numéro de téléphone, ou son numéro d'identité, son nom etc. En général, il n'y a jamais assez de cases. Il y a très longtemps, j'ai rempli un document administratif et on m'a demandé d'écrire les informations exactement comme dans mon passeport. Moi, j'ai deux prénoms. Delphine et Laurence. C'est comme ça. Mais le problème est qu'il n'y avait pas assez de cases dans le document. Donc j'ai écrit Delphine Lau dans les cases et "rence" à côté. Depuis, on m'appelle Delphine Lau. Parce que personne n'a écrit dans l'ordinateur les



lettres qui étaient à côté. Personne n'a écrit "rence".

Pourquoi est-ce qu'on n'aime pas l'administration ? Et bien, parce qu'en général, tout est compliqué. En fait, tout peut être simple. Mais je pense que dans l'administration, on aime bien compliquer les choses. Récemment, j'ai aidé un ami avec l'administration française. Il est français mais il habite à l'étranger. Son passeport français et sa carte d'identité française sont périmés, ça veut dire qu'ils ne sont plus valides. Donc il veut demander un nouveau passeport et une nouvelle carte d'identité. Pour cela, il doit donner au consulat un acte de naissance. Alors, un acte de naissance, c'est un document officiel qui dit où vous êtes nés, quand, qui sont vos parents etc. Le problème, c'est que pour avoir ce document, cet acte de naissance, il faut ouvrir un compte sur un site officiel de l'administration française. Il faut se connecter à un site internet officiel. Et pour ouvrir ce compte, il faut une carte d'identité française valide. Donc, je résume. Je simplifie pour vous. Pour faire une demande de carte d'identité au consulat français, il faut apporter un acte de naissance. Pour avoir cet acte de naissance, il faut ouvrir un compte sur un site officiel. Pour ouvrir un compte sur ce site officiel, il faut une carte d'identité valide. On est bien d'accord... il y a un problème. Ou alors, c'est une logique toute particulière. La logique de l'administration française.

Et le plus bizarre, c'est qu'il faut un acte de naissance qui date de moins de 3 mois. Ça veut dire que le document doit être récent. Honnêtement, je ne comprends pas. L'acte de naissance dit quand on est né, où on est né, qui sont nos parents. Ces informations ne changent pas. Ces informations ne changeront jamais. Pourquoi est-ce que je ne peux pas donner un acte de naissance que j'ai demandé en 2008 ? À mon avis, c'est parce qu'il faut donner du travail à l'administration française. Si les gens demandent seulement une fois dans toute leur vie un acte de naissance, alors il n'y a pas assez de travail pour l'administration. C'est la seule explication que j'ai trouvée. Vous avez une autre explication ?

The French to Go Podcast is produced by French Carte - Delphine Woda / www.frenchcarte.com, frenchcarte@gmail.com - Sound : <http://www.freesound.org/people/klankbeeld/>



Creative Commons Attribution – NonCommercial NoDerivatives 4.0 International License